

Bourses JSPS Postdoctoral Fellowships – Standard – 2nd call 2022

Programme géré par le CNRS

La Société Japonaise pour la Promotion de la Science (JSPS) propose pour cet appel 7 bourses postdoctorales pour des séjours d'une durée de 12 mois à 24 mois afin de permettre à de jeunes chercheurs d'effectuer un stage de recherche dans un laboratoire japonais et d'étendre leurs relations et les possibilités d'échanges sur le plan international.

Les institutions hôtes éligibles sont spécifiées ci-après par le ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie japonais (MEXT) :

1. Universités et instituts de recherche interuniversitaires
2. Institutions affiliées au MEXT engagées dans la recherche
3. Collèges de technologie
4. Institutions désignées par le MEXT

Veillez à vérifier auprès de l'hôte japonais que l'établissement d'accueil appartient à l'une de ces quatre catégories.

La bourse comprend :

- un billet d'avion aller-retour basé sur les règlements de la JSPS
- une allocation mensuelle de 362 000 yens par mois
- une indemnité d'installation de 200 000 yens
- une assurance maladie, accidents...

• Critères d'éligibilité

Les bourses sont destinées **aux post-doctorants ayant soutenu leur thèse depuis moins de 6 ans (après le 2 avril 2016)**. Les personnes de nationalité japonaise et les étrangers autorisés à résider de façon permanente au Japon ne sont pas éligibles.

Les candidats doctorants peuvent postuler à condition d'avoir passé leur thèse avant le départ et fourni un document attestant la soutenance.

Toutes les disciplines sont concernées. Les chercheurs doivent avoir un projet de recherche scientifique établi avec le laboratoire d'accueil. Les chercheurs qui ont déjà bénéficié d'une bourse JSPS de plus de 12 mois ne sont pas éligibles pour ce type de bourses.

Le dossier comprendra :

1. Formulaire CNRS complété en français ou en anglais
2. Formulaire JSPS complété en anglais. **Attention, veuillez à suivre strictement les instructions données par la JSPS dans le Guide de soumission pour compléter le dossier et conforme aux conditions émises à la dernière page du dossier JSPS (page F8 – point 20).**
3. **1 seule lettre d'invitation** signée et rédigée en anglais du chercheur hôte japonais, sur **papier à en-tête du laboratoire**. Un modèle vous est proposé.
4. **1 seule lettre de recommandation** de votre directeur de thèse ou de laboratoire rédigée **en anglais**, sur **papier à en-tête du laboratoire**. Elle mentionnera explicitement l'intérêt du projet pour le candidat et pour le laboratoire français de collaborer avec le Japon.

5. Copie de votre diplôme de thèse et une **traduction anglaise non officielle**.

Si au moment du dépôt du dossier vous n'avez pas encore passé votre thèse, il est impératif de fournir une attestation en anglais de votre directeur de thèse, sur papier à en-tête de l'établissement délivrant le diplôme. Elle mentionnera la date à laquelle vous devez la soutenir. Vous enverrez aussi rapidement que possible copie de votre diplôme ou l'attestation de soutenance de thèse avec sa version anglaise.

Il est fortement recommandé de proposer une demande de séjour bien au-delà de 12 mois.

Date limite de dépôt des dossiers au CNRS : 12 avril 2022 pour partir entre le 1er octobre 2022 et le 30 novembre 2022.

Le dossier complet est à transmettre en format PDF à bourses_jsps@cnrs.fr en veillant bien à séparer le formulaire CNRS des autres documents.

Merci d'enregistrer les documents transmis sous le format suivant :

NOM DU CANDIDAT_JSPP Standard_2nd call 2022 sauf le formulaire CNRS qui sera enregistré comme suit : NOM DU CANDIDAT_CNRS JSPP STANDARD_2nd call 2022

Si vous déposez une demande de bourse pour un autre appel JSPP, merci de l'adresser par un mel séparé.

Tout dossier non conforme ne sera pas examiné.

- **Résultats**

Le CNRS communiquera les résultats de la sélection environ 2 mois après la date de clôture. Dès avis favorable du CNRS, vous devrez vous assurer auprès de votre collègue japonais sur les conditions d'hébergement.

ATTENTION : La JSPP informera les futurs boursiers des procédures à suivre trois mois avant la date de départ inscrite dans le formulaire JSPP. Elle peut éventuellement demander pour certains des compléments d'information. Les candidats retenus sont tenus d'y répondre rapidement. Sans réponse aux différentes sollicitations de la JSPP, la bourse peut être annulée.

NB : Les frais de séjour sont à considérer comme le remboursement de frais de mission. Si vous avez une bourse en France, celle-ci doit continuer à courir durant votre séjour au Japon.